

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2018

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENDEL, Dominique VOGT, Edith RIEFFLE, Marie-Thérèse DONZÉ, Florent BEAUDELLOT, Matthias SIMON, Nicole MONTANI, Michel SEILER, Francine SITTLER

Absents excusés : Corinne INVERNIZZI, Samuel SANTORO, Emilie BERINGER

Absents : Sandrine ANTONY, Ludovic BERINGER

Procurations : Corinne INVERNIZZI à Edith RIEFFLE
Samuel SANTORO à Dominique VOGT
Emilie BERINGER à François BERINGER

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
4. RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHIN-BRISACH
5. PÉRISCOLAIRE
6. SÉCURISATION DU VILLAGE
7. CHANTIER RUE DU CANAL D'ALSACE
8. ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE - BAIL ORANGE FRANCE / COMMUNE DE BLODELSHEIM
9. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note de la décision suivante :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 7 rue de Rumersheim, section 4 n° 293/33
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 2 rue du Calvaire, section 4 n° 297/296

3. RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente et commente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2017.

Le conseil municipal en prend acte.

4. RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHIN-BRISACH

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année aux Maires de chaque communes membres un rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes.

Le conseil municipal en prend acte.

5. PÉRISCOLAIRE

M. le Maire rend compte de la réunion des commissions réunies du 27 août 2018 portant sur l'organisation du périscolaire à compter de la rentrée et des évolutions à apporter au service.

A) Rentrée de septembre

En raison d'une ouverture de classe à l'école les Tilleuls, le périscolaire ne dispose plus que d'une seule salle pour les activités périscolaires. Afin de ne pas dégrader les conditions d'accueil, il a été décidé de faire installer un ensemble modulaire dans la cour de l'école.

Suite à la présentation de plusieurs devis, le choix s'arrête sur un ensemble modulaire proposé par la société BATILOC au tarif de 12 146 € TTC par an (transport, montage et démontage inclus).

B) Evolution du périscolaire

Au vu de la hausse régulière des effectifs des deux écoles et des perspectives démographiques, il apparaît nécessaire de faire évoluer le service et de trouver une solution alternative au bâtiment de la Farandole dont la capacité d'accueil ne peut plus être étendue.

Le Conseil souhaite engager une réflexion sur la construction d'un nouveau périscolaire. Plusieurs réunions seront ainsi programmées dans les prochaines semaines en vue de démarrer ce projet (identification du site, définition des besoins, estimation financière, calendrier prévisionnel).

6. SÉCURISATION DU VILLAGE

Une réflexion avait été initiée en 2017 pour améliorer la sécurité routière à divers points sensibles du village. Il était alors envisagé de créer des aménagements aux quatre entrées de village et de sécuriser la rue du Château d'Eau.

Dominique VOGT présente les avancées du dossier et les différentes propositions d'aménagement.

A) Voies communales

- **Entrée de village Est :**

La création d'un plateau au niveau de l'intersection avec la rue des Saules est estimée à environ 50 000 € en raison des décaissements nécessaires, de la reprise des eaux pluviales, etc.

- **Rue du Château d'Eau :**

Il est envisagé de créer des dos d'âne en enrobés de part et d'autre des intersections rue du Château d'Eau / rue de Rumersheim et rue du Château d'Eau / rue Alma. Les coussins berlinois initialement envisagés ne présentent pas de qualités suffisantes en termes de durabilité.

- **Rue du Mulhbach :**

COCYCLIQUE propose de créer un passage piéton trapézoïdal surélevé au niveau de l'école maternelle Dewatre pour sécuriser la circulation des élèves et accompagnateurs.

La prestation de maîtrise d'œuvre relative à l'ensemble des aménagements sur voies communales nécessite la signature d'un acte d'engagement avec la société COCYCLIQUE INGENIERIE.

Après discussions, le Conseil municipal, à 9 voix POUR et 5 voix CONTRE

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société COCYCLIQUE INGENIERIE pour un montant de 3 950 € HT.

POUR : François BERINGER - Liliane HOMBERT - Céline BENSEL - Dominique VOGT - Corinne INVERNIZZI - Edith RIEFFLE - Samuel SANTORO - Marie-Thérèse DONZÉ - Emilie BERINGER

CONTRE : Florent BEAUDELOT - Matthias SIMON - Nicole MONTANI - Michel SEILER - Francine SITTLER

B) Voies départementales

- **Entrées de village Nord et Sud :**

S'agissant de routes départementales, un dossier est à présenter en amont au Conseil départemental pour autorisation. Il est nécessaire de procéder à des analyses de chaussée pour ficeler ce dossier (recherche d'amiante et d'HAP).

- **Entrée de village Ouest :**

La largeur de la rue d'Ensisheim ne permet pas la création d'une chicane ; aussi, il est proposé de mettre en place une écluse entre les n° 30 et 32 de la rue. Une simulation d'aménagement peut être envisagée par le biais d'une convention de prêt de matériel avec le Département du Haut-Rhin.

Après discussion, le Conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de prêt de matériel de voirie avec le Département du Haut-Rhin pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération.

Il est précisé que l'ensemble des propositions peuvent être revues et modifiées et que les aménagements, s'ils ont lieu, feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil municipal.

7. CHANTIER RUE DU CANAL D'ALSACE

Le Conseil municipal fait le point sur l'avancement du chantier.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise ROTH pour la remise en peinture des lettres du Monument aux Morts. Le Conseil municipal décide de faire réaliser cette intervention chiffrée à 2 260 € HT (opération exonérée de TVA).

8. ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE – BAIL ORANGE FRANCE / COMMUNE DE BLODELSHEIM

M. le Maire présente le projet d'installation d'une antenne-relais Free Mobile sur les installations de téléphonie mobile Orange France implantées sur la parcelle cadastrée section 53 n° 75 et propriété de la commune.

Le projet consiste à renforcer le pylône existant pour pouvoir y accueillir les équipements techniques de l'opérateur Free et nécessite une surface supplémentaire de 7 m².

Pour ce faire, Orange propose à la commune de réaliser un avenant au bail signé le 26 octobre 2010 et arrivant à échéance en octobre 2022 aux conditions suivantes :

- Durée : 12 ans, reconduction tacite de 6 ans et dénonçable dans un délai de 24 mois
- Loyer annuel : 2 500 € avec une indexation de 2 %

Pour mémoire, le loyer 2017 était de 2 067,63 € avec une indexation de 2 %.

Après exposé, le Conseil municipal

- **ACCEPTÉ** les conditions proposées,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

9. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 18 B 0028 à 0031
- permis de construire n° 18 B 0011 et 0012

b) Vente du bungalow

Un bungalow mobile dont la commune n'a pas l'utilité est stocké à l'atelier communal depuis plusieurs années. M. Jean-Marc SIPP, gérant de l'entreprise J.M.S. a fait part de son intérêt à le racheter à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre le bungalow à l'entreprise J.M.S. au prix de 1 000 €.

c) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

Le dossier PLUi avance avec un objectif de finalisation pour fin 2019.

d) Divers

Nicole MONTANI : depuis la rentrée scolaire il y a un maître-nageur en moins pour encadrer les séances de piscine des élèves. Un appel a été fait aux parents volontaires.

Michel SEILER : il est courant de voir des chiens qui ne sont pas tenus en laisse, notamment sur les chemins et dans les champs où leurs propriétaires pensent que cela est moins dangereux.

Dominique VOGT : les 3 armoires d'éclairage public vétustes ont été remplacées par Vialis.

La séance est levée à 22 h 30.

Blodelsheim, le 3 octobre 2018

Le Maire,



François BERINGER